

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

DU CHARBON ET DE L'ACIER

ÉDITÉ PAR LE SERVICE DES PUBLICATIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE À LUXEMBOURG

19 JUILLET 1955

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

4^e ANNÉE N° 16

SOMMAIRE

HAUTE AUTORITÉ

Mémoire sur la définition des objectifs généraux

I. Signification des objectifs généraux	822
II. Acier	823
Titre I - Capacité de production et orientation des fabrications	823
Titre II - Modernisation et baisse du prix de revient	827
III. Charbon	828
Titre I - Capacités de production et orientation des productions	829
Titre II - Prix de revient et valorisations	830
Titre III - Cokéfaction et production de gaz	831
Titre IV - Constructions de maisons ouvrières	832

PUBLICATIONS
de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

ÉDITIONS DE LA HAUTE AUTORITÉ

		Périodiques		Prix	
		F. B.	F. F.		
	Bulletin Statistique — Publication bimestrielle —	60,—	420,—		
	Abonnement pour 6 numéros (une année)	300,—	2.100,—		
	Brochures				
Nos de référence					
10	Exposé sur la situation de la Communauté, du 10 janvier 1953 (*)	20,—	140,—		
172	Interventions du Président et des Membres de la Haute Autorité devant l'Assemblée Commune. Session de jan- vier 1953 à Strasbourg (*)	20,—	140,—		
1008	Rapport général sur l'Activité de la Communauté (10 août 1952—12 avril 1953) (*)	20,—	140,—		
1069	Rapport spécial sur l'établissement du marché commun de l'acier; supplément au Rapport général sur l'Activité de la Communauté, mai 1953 (*)	15,—	100,—		
1042	Recueil Statistique de la Communauté 1953	60,—	420,—		
1124	Echange de lettres entre le Président Eisenhower et les Présidents des Commissions des Affaires Etrangères du Congrès des Etats-Unis au sujet de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et de l'Unification de l'Europe (*)	8,—	55,—		
1056	Rapport sur les problèmes posés par les taxes sur le chiffre d'affaires dans le marché commun (*)	43,—	300,—		
1233	Exposé sur la situation de la Communauté au début de 1954 (*)	18,—	125,—		
1268	Allocution prononcée par M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, devant l'Assemblée Commune au cours de la session extraordinaire de janvier 1954 à Strasbourg (*)	6,—	40,—		
1322	Deuxième Rapport général sur l'Activité de la Commu- nauté (13 avril 1953—11 avril 1954) (*)	40,—	280,—		
1360	Documentation sur les problèmes du travail dans les in- dustries de la Communauté (Emploi et salaires)	45,—	315,—		
1523	Exposé sur la situation de la Communauté présenté à la Session extraordinaire de l'Assemblée Commune (no- vembre 1954) (*)	30,—	210,—		
1539	Accord concernant les relations entre la Communauté et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et documents annexes (*)	10,—	70,—		
1576	Troisième Rapport général sur l'Activité de la Communauté (12 avril 1954—10 avril 1955) (*)	40,—	280,—		
1603	Allocution de M. Jean Monnet, Président de la Haute Auto- rité, devant l'Assemblée Commune au cours de la session ordinaire, mai 1955 à Strasbourg	6,—	40,—		
1487	La Formation professionnelle dans l'Industrie sidérurgique des pays de la Communauté	90,—	630,—		
1366	Mémento de Statistiques 1954	30,—	210,—		
1585	Mémento de Statistiques 1955	30,—	210,—		
1626	Discours de M. René Mayer, Président de la Haute Autorité, devant l'Assemblée Commune; Session ordinaire 1955 à Strasbourg	6,—	40,—		

Les publications mentionnées ci-dessus sont imprimées dans les quatre langues officielles de la Communauté. Les publications marquées d'un astérisque (*) existent également en langue anglaise.

Les commandes doivent être adressées aux Bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal Officiel de la Communauté*. Pour la Grande Bretagne et le Commonwealth britannique, les commandes sont reçues par «H. M. Stationery Office», P. O. Box 569, London S. E. 1.

HAUTE AUTORITÉ

MÉMORANDUM SUR LA DÉFINITION DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

6 JUILLET 1955

Au titre de l'article 46 du Traité, la Haute Autorité doit publier, après les avoir soumis au Comité Consultatif, les objectifs généraux qu'elle a pour mission d'établir concernant la modernisation, l'orientation à long terme des fabrications et l'expansion des capacités de production.

Le document que la Haute Autorité rend aujourd'hui public est en substance celui qui a été soumis au Comité Consultatif et discuté dans les commissions compétentes de l'Assemblée Commune. Il a été modifié dans la mesure nécessaire pour actualiser les données chiffrées et pour tenir compte des observations que la Haute Autorité a recueillies.

Ce document n'entend constituer qu'un premier effort pour définir dans leurs grandes lignes les objectifs généraux de la Communauté. Des travaux complexes sont en cours pour en déterminer sur certains points les applications concrètes. Ils sont orientés dans trois directions:

1) Des études sont constamment poursuivies tant pour vérifier les résultats obtenus que pour mettre au point de nouvelles méthodes de prévision, en particulier par secteurs d'utilisation; des modifications de structure intervenues par rapport à l'avant-guerre obligent, en effet, à un réexamen périodique des prévisions dont les bases sont constamment modifiées à mesure que l'évolution nouvelle se précise.

2) Usant de la procédure offerte par la résolution du Conseil de Ministres en date du 13 octobre 1953, la Haute Autorité recherche, en coopération avec les Etats membres dans le cadre d'un Comité mixte établi en commun avec le Conseil, les perspectives de développement général des économies et les conditions qui affecteront le développement de la consommation de charbon et d'acier en concurrence avec d'autres matériaux ou d'autres sources d'énergie. Ces études sont la condition préalable d'une détermination des objectifs concernant, en particulier, les capacités de production.

3) Parallèlement, la Haute Autorité constitue des commissions d'experts des questions économiques techniques et sociales pour approfondir les problèmes d'établissement des objectifs généraux et pour l'aider à en donner la définition à la fois précise et concrète qui réponde aux dispositions du Traité et aux exigences de la pratique.

La Haute Autorité, tant dans le cadre des études précédentes qu'en liaison avec la définition de sa politique générale pour le charbon d'une part, pour l'acier de l'autre, se préoccupe des relations entre les développements de la production ou les transformations techniques et les conditions d'emploi, de travail et de vie de la main-d'œuvre. En outre, elle est amenée à définir, en liaison avec le Conseil de Ministres, l'esprit dans lequel elle applique les dispositions du Traité sur la réadaptation de la main-d'œuvre, et elle étudie la suite à donner à la résolution votée le 13 mai 1955 par l'Assemblée Commune, tant sur l'interprétation des dispositions actuelles du Traité que sur les assouplissements et extensions qu'il sera nécessaire de leur donner pour développer l'action sociale européenne.

I.

SIGNIFICATION DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'article 46 du Traité prévoit à l'alinéa 3^o «que la Haute Autorité doit définir périodiquement des objectifs généraux concernant la modernisation, l'orientation à long terme des fabrications et l'expansion des capacités de production».

Les objectifs généraux prévus au 3^o se distinguent des «programmes prévisionnels de caractère indicatif portant sur la production, la consommation, l'exportation et l'importation». En effet, ces programmes prévisionnels ne peuvent être établis qu'à court terme.

Les objectifs généraux sont destinés à guider les projets d'investissements des entreprises. Les formules employées par le Traité excluent la fixation d'objectifs, même indicatifs, visant la production elle-même. C'est qu'en effet des objectifs de cet ordre ne peuvent être valablement établis que par un plan couvrant l'ensemble ou la majeure partie d'une économie, cependant que la Communauté n'a juridiction que sur deux industries. En outre, le niveau de la production effective dépend de celui de la consommation qui continue, pour le charbon et l'acier, à relever essentiellement des domaines économiques sur lesquels les Gouvernements ont conservé leur juridiction.

Dans le cadre d'action imparti à la Communauté, c'est la fixation d'objectifs concernant l'extension des capacités de production qui peut revêtir une signification déterminée. Il est, en effet, essentiel que le charbon et l'acier ne puissent constituer un goulot d'étranglement pour le développement de l'ensemble des économies.

La base d'une détermination des capacités de production à réaliser, c'est la prévision à long terme des consommations et des exportations. Les travaux effectués à ce jour dans le domaine, les progrès enregistrés dans les méthodes employées, les révisions opérées dans les évaluations ainsi que les recherches en cours ou en projet ont fait l'objet de notes séparées aux différentes institutions de la Communauté et seront d'ailleurs régulièrement poursuivis.

Mais une prévision de consommation ne suffit pas à elle seule à fixer les capacités de production à réaliser. L'industrie sidérurgique est, si l'on tient compte de l'industrie de transformation de l'acier, très nettement tournée vers l'exportation et doit le demeurer. Par conséquent le total des besoins doit être supérieur à la consommation interne. Par ailleurs, la Communauté n'est pas autarcique et ne peut décider à priori qu'elle couvrira la totalité de ses besoins par sa propre production. Tenter de couvrir les besoins de pointe en matière de charbon par la production propre de la Communauté peut conduire à la fois à grever le prix de revient par des investissements de moins en moins rentables et par la création d'une capacité qui ne serait employée qu'une partie du temps; en outre, cette surcapacité créerait dans la plupart des périodes de graves problèmes pour l'emploi des travailleurs.

Il s'agit donc moins de fixer dans l'absolu des capacités de production à atteindre que de déterminer sous quelles conditions et moyennant quelles actions ces capacités de production peuvent être économiquement réalisées pour contribuer au mieux à l'expansion économique d'ensemble et aux progrès de la productivité dans la Communauté. Et l'unité des objectifs généraux, qui doivent toucher à la fois la modernisation, l'orientation à long terme des fabrications et l'extension des capacités de production, sera d'autant mieux assurée qu'ils viseront moins à réaliser un volume déterminé de production qu'à assurer un abaissement des prix de revient.

C'est dans cette optique que la Haute Autorité articule les travaux en cours, pour l'acier d'une part et pour le charbon de l'autre, suivant les directions énoncées ci-après.

II.

ACIER

Les problèmes de capacités de production et d'orientation des fabrications sont étroitement liés; on rappellera à part les principales mesures à prendre pour abaisser les prix de revient.

Titre premier

Capacité de production et orientation des fabrications

On partira de l'acier brut pour passer à la fonte et remonter de là au minerai avant d'aborder le problème des produits sidérurgiques finaux.

A. - ACIER BRUT

1) Prévision des besoins

L'évolution des besoins d'acier est fonction:

- du rythme de l'expansion générale de l'économie.
- de l'orientation de cette expansion, notamment de la part des produits par opposition aux services, et de la part des biens d'investissement par opposition aux biens de consommation; cette orientation commande la relation entre les accroissements du produit social et ceux de la consommation d'acier.
- de la concurrence d'autres matériaux (métaux non ferreux, matières plastiques, béton) ou, au contraire, de la capacité de

l'acier à trouver de nouveaux emplois (construction, etc...).

- de l'exportation, qui dépend elle-même du développement des besoins des autres pays, du développement de leur production propre, de la concurrence d'autres fournisseurs.

Ces prévisions devant servir à guider l'extension de la capacité de production, et compte tenu des caractéristiques de l'industrie sidérurgique, le volume des besoins à prendre en considération est le chiffre le plus élevé dans la limite des évolutions probables. En effet, on ne pourrait accepter que la capacité de production d'acier constituât un goulot d'étranglement pour l'expansion des économies de la Communauté et un obstacle à l'équilibre de leur balance extérieure. Par ailleurs, la capacité dans l'industrie sidérurgique n'a pas, pour être économiquement utilisée, à être employée à plein.

Plutôt que sur une capacité théorique, il convient de raisonner sur la base de possibilités maxima de production qu'on peut définir comme suit:

«La production maximum possible est la production maximum qu'il est possible d'obtenir au cours de l'année considérée dans les conditions ordinaires de travail, compte tenu des réparations, de l'entretien, des congés normaux, avec les installations disponibles au début de l'année, et compte tenu également d'une part de la production supplémentaire des installations devant être mises en service et d'autre part des installations existantes qui doivent être définitivement arrêtées au cours de l'année. L'évaluation de la production doit être basée sur les proportions probables de la composition de la charge de chacune des installations en question, et dans l'hypothèse que les matières premières seront disponibles.»

Sur cette base on dira que l'utilisation optimum se situe à environ 95 % des possibilités maxima.

Dans ces conditions, le jugement à porter sur l'extension des capacités en cours se fonde sur une prévision des besoins probables à la fois pour la consommation intérieure et l'exportation en 1958. Le niveau des exportations nettes serait alors aux environs du niveau actuel, soit 9 millions de tonnes (équivalent d'acier brut) ⁽¹⁾. L'estimation de la consommation interne repose sur une relation observée entre un accroissement donné du revenu national et l'accroissement correspondant des besoins en acier ⁽²⁾. Un rythme de développement économique qui, pour les dernières années, a été supérieur au rythme qui semblait le plus probable il y a deux ans a ainsi conduit à une réestimation des prévisions pour 1958. On a ici pris comme année de base l'année 1953 et, afin de niveler dans une certaine mesure des variations dues à la conjoncture et notamment de réduire l'influence des mouvements spéculatifs de stocks, on est parti, pour cette année même, d'un chiffre de consommation d'acier brut égal à la moyenne des consommations apparentes internes des années 1952, 1953 et 1954, soit 33 millions de tonnes. En prévoyant un relèvement du revenu national

fondé pour la période 1953 à 1958, d'une part sur une certaine hausse du niveau de l'emploi et, d'autre part sur une augmentation de productivité générale dans l'économie de l'ordre de 18 à 20 % ⁽³⁾, on obtiendrait, sur la base de la relation estimée entre accroissement du revenu national et accroissement des besoins en acier, le chiffre de 52 millions de tonnes en équivalent d'acier brut pour 1958 pour les besoins probables sur le marché intérieur et l'exportation.

On constate cependant que, dès le premier trimestre 1955, un rythme de production à peine inférieur à ce chiffre a déjà pu être atteint. C'est que, en très haute conjoncture, il convient de tenir compte des variations dans la consommation et dans les stocks et des anticipations des consommateurs. Dans ces conditions, les besoins exprimés par ceux-ci pourront être supérieurs d'environ 10 % à ce chiffre et conduire à une demande effective d'environ 57 millions de tonnes en équivalent d'acier brut.

Celle-ci sera assurée, comme on le verra plus loin, par les investissements en cours. Les besoins normaux estimés à environ 52 millions de tonnes, seront couverts par une marche des installations voisine de l'optimum et les investissements seront sans doute encore économiques pour une production de basse conjoncture, c'est-à-dire inférieure d'environ 10 % au montant des besoins normaux.

2) Résultats à attendre des investissements connus de la Haute Autorité

Les possibilités de production ci-dessus définies peuvent être estimées, sur la base des installations en service, au début de 1955, à environ 51 millions de tonnes. Les projets d'investissements en cours et à commencer en 1955 devraient les conduire aux environs de 57 à 58 millions de tonnes, probablement déjà vers le début de 1958.

(1) Produits du Traité, plus tubes et tréfilés.

(2) On a pu observer en analysant la situation dans la Communauté et dans un certain nombre de pays, dont l'état de développement économique est analogue à celui de la Communauté, qu'à un accroissement de 1 % du revenu national correspondait un accroissement d'environ 1,25 % des besoins d'acier.

(3) Au cours de 1954, l'accroissement de productivité générale par personne active a été un peu inférieur à 5 %; on peut penser qu'en 1955 il sera au moins du même ordre. Dans l'état actuel des choses, la progression ne pourra sans doute continuer à un rythme aussi exceptionnel pendant la fin de la période, d'où la prévision d'un accroissement de l'ordre de 18 à 20 % de 1953 à 1958.

3) Orientation des fabrications

Une production d'acier axée trop largement sur l'utilisation de la ferraille risquerait de voir son expansion limitée par le fait que la récupération de la ferraille est largement fonction de la consommation d'acier d'une période antérieure éloignée.

Dans les dernières années, les capacités destinées à la production d'acier Martin se sont accrues plus que proportionnellement. L'acier Thomas représentait de 1913 à 1939 60 % de la production totale; cette proportion est redescendue à 55 %, et même seulement à 51,6 % en 1954. La production d'acier Martin est montée de 37 à 39,7 %. La production d'acier électrique a suivi un mouvement ascendant de 2,5 % en 1913 et en 1929, à 7,1 % en 1950, 8,7 % en 1954. Au cours des premiers mois de 1955, la part de l'acier Thomas dans la production s'est, il est vrai, légèrement accrue. Néanmoins, les programmes d'expansion actuellement connus font apparaître un accroissement des qualités Martin et surtout électriques proportionnellement plus fort que celui de la qualité Thomas.

Dans les conditions actuelles de production, et pour éviter une pénurie permanente de ferraille, il convient de veiller à un bon équilibre entre les capacités de production d'acier Thomas, d'acier Martin et d'acier électrique. L'introduction de nouveaux procédés techniques du côté de l'acier Thomas devrait garantir une utilisation plus élevée des installations existantes, partout où les possibilités de production des hauts fourneaux permettent un accroissement correspondant de la production d'acier Thomas. En outre, l'utilisation de nouveaux procédés améliorera la qualité, condition nécessaire pour qu'il se substitue à l'acier Martin dans certaines applications. Une telle évolution est à considérer avec faveur étant donné les limites relatives des ressources en ferraille à l'avenir.

L'autre voie ouverte est l'augmentation de la mise au mille de fonte dans la production d'acier Martin.

B. - FONTE

Des capacités de production d'acier et de leur orientation entre les différentes techniques se déduisent les capacités nécessaires pour la fabrication de la fonte.

Le développement des aciers électriques et des aciers spéciaux réduit la part relative de la fonte. Par ailleurs, les utilisateurs de fonte ont une place notable dans la fabrication d'acier Martin. Si l'on tient compte du fait que la production d'acier électrique, en nette croissance, est fondée presque entièrement sur la ferraille, mais que, d'autre part, les difficultés croissantes de l'approvisionnement en ferraille commanderont une augmentation relative de l'emploi de fonte d'affinage et de spieghels dans les fours Martin et, en tout cas, l'approvisionnement intégral des aciéries Thomas en fonte Thomas, on voit qu'il devient indispensable d'assurer un accroissement suffisant de la production de fonte. Cette nécessité d'un accroissement relativement plus accentué de la production de fonte n'est aucunement atténuée par la régression relative de l'emploi de fonte pour fonderies. En effet, cette régression n'est pas seulement imputable à l'éviction des produits moulés par les matières plastiques, mais elle est influencée également en partie par la relation entre les prix de la ferraille et ceux de la fonte: cette relation, comparativement à la situation d'avant-guerre, favorise l'utilisation dans les fonderies de vieilles fontes ou de ferraille, diminuant ainsi les quantités disponibles pour les aciéries.

On peut estimer que, pour une production normale de 52 millions de tonnes d'acier brut en 1958, il sera nécessaire d'avoir une production globale de fonte d'environ 41 millions de tonnes. Cependant, si les capacités de production d'acier étaient pleinement utilisées, on arriverait dans deux ou trois ans à une production d'environ 57 millions de tonnes environ, correspondant à la demande la plus élevée prévue, et la production de fonte devrait atteindre environ 45 millions de tonnes.

Parallèlement à ce développement, il conviendra de veiller à un équilibre de prix qui permette un accroissement de l'emploi de la fonte par rapport à celui de la ferraille dans la fabrication d'acier.

C. - MINÉRAI DE FER

Compte tenu de l'emploi dans les hauts fourneaux de ferraille, résidus de pyrite et diverses matières ferreuses récupérées, ainsi que de la consommation aux aciéries et de l'exportation vers les pays tiers, les besoins totaux en minerai s'élèveraient à 31-32 millions de tonnes de fer contenu pour une production de 41 millions de tonnes de fonte et à 34-35 millions de tonnes de fer contenu pour une production de 45 millions de tonnes de fonte.

Les projets d'investissements permettent de prévoir une possibilité d'extraction de minerai brut de 86 - 87 millions de tonnes dans la Communauté en 1958 avec un contenu en fer d'environ 25,5 millions de tonnes, cependant que l'importation peut assurer 18 à 20 millions de tonnes de minerai, soit 10 à 11 millions de tonnes de fer contenu. Les possibilités de livraison des principaux bassins de minerai de fer au dehors de la Communauté étant suffisantes, on ne prévoit donc pas de difficultés d'approvisionnements au cours de cette période et les investissements dans la Communauté paraissent appropriés au niveau des besoins, en assurant une assez large marge de sécurité. Toutefois, au delà de cette date des études supplémentaires sont nécessaires.

D. - PRODUITS FINAUX SIDÉRURGIQUES

1) Demi-produits

L'enquête sur les investissements en cours donne à penser que les capacités de production suffiront à couvrir les besoins en demi-produits des lamineurs intégrés aussi bien que des relamineurs indépendants.

2) Produits laminés

La forte expansion de la capacité des laminaires, à laquelle on assiste actuellement, soulève une série de problèmes importants. L'enquête à laquelle on a procédé en 1955 sur les investissements dans la Communauté permet de constater que les possibilités de production des laminaires s'accroîtront, par rapport au niveau

du début 1955, d'au moins 9 millions de tonnes alors que les possibilités de production d'acier ne s'accroîtront que de 6 à 7 millions de tonnes.

Cette situation demande un examen plus approfondi, car il faut se garder de conclusions hâtives.

Il est en partie exact que dans l'ensemble les laminaires doivent toujours disposer d'une réserve de capacité plus élevée que celle de la production d'acier elle-même. Les exigences du marché changent constamment, abstraction faite des changements structurels à long terme, en ce qui touche non seulement les qualités, mais aussi les sortes et dimensions. C'est pourquoi la marge entre capacité et production doit être toujours plus forte dans les laminaires que dans les aciéries ou dans les hauts fourneaux.

D'autre part, il se peut que, dans certains cas, le développement des capacités de laminage ait devancé les possibilités de livraison actuelles ou escomptées des aciéries. On peut aussi se demander si, par exemple, dans les divers secteurs d'extension actuelle des capacités, on ne préjuge pas de façon trop large l'augmentation future des besoins de tels ou tels produits.

a) Profilés et aciers marchands

L'orientation des fabrications doit tenir compte des progrès techniques et des développements relatifs de certains profils. En outre, avec des qualités d'acier améliorées, les consommateurs préfèrent les dimensions plus réduites et les profils plus légers. Il reste à voir si le développement correspondant des «trains à petits fers» ne dépasse pas déjà le but visé. Un accroissement de la consommation globale d'acier peut ainsi aller de pair avec une réduction des consommations de certaines catégories. Une certaine réserve peut être observée, par exemple dans le développement des profilés lourds.

b) Produits plats

En ce qui concerne les laminaires à tôles et à feuillards, on a pu constater un renforcement exceptionnel des investissements. Ce développement est dû aux trois raisons principales suivantes:

1. l'accroissement plus que proportionnel des besoins en produits plats, déjà observé depuis de longues années, mais encore plus nettement accentué ces derniers temps;

2. les progrès techniques révolutionnaires dans la fabrication des tôles par la production automatique continue ou semi-continue dans les installations aux dimensions appropriées (laminaires à larges bandes, trains Steckel, laminaires Sendzimir);

3. l'extraordinaire amélioration de la qualité des tôles résultant des nouvelles méthodes de production (notamment en ce qui concerne le poli des surfaces qui, de son côté, a été un facteur de recrudescence de la demande).

On ne sait pas encore si la capacité en cours d'accroissement dans le domaine des produits plats pourra faire dans tous les cas l'objet d'une utilisation satisfaisante. Même si, par rapport à la tendance générale, on observe un mouvement de hausse relatif sensiblement plus marqué de tous les produits plats, l'impression se confirme que l'extension des capacités devance nettement les besoins. On objectera bien qu'aux États-Unis aussi le développement des capacités (notamment en ce qui concerne les laminaires à larges bandes) a devancé l'accroissement de la consommation. Mais, dans le cas de l'Europe, il

faudrait disposer de facilités financières exceptionnelles pour maintenir en activité aux époques de récession généralisée, c'est-à-dire lorsque le degré d'utilisation décroît, des installations ainsi édifiées (service des capitaux et besoins d'amortissement élevés).

Dans les laminaires à tôles fortes et moyennes, on constate un accroissement de capacité particulièrement prononcé. Or, il ne fait aucun doute que les trains à larges bandes, au cas où (par exemple en temps de crise) ils y auraient intérêt, pourraient produire des quantités plus élevées de tôles fortes et moyennes et les placer sur le marché.

Il y a lieu de souligner que, pour les tôles fortes, aucun nouveau projet comportant extension des capacités n'a été signalé dans l'enquête de 1955. Mais dans quelle mesure des installations désuètes seront-elles éliminées à l'avenir par le jeu de la concurrence, la question reste ouverte, question qui se présente dans toute son urgence pour l'ensemble du secteur des produits plats et notamment les tôles fines et les bandes.

L'ensemble des problèmes relatifs à l'orientation des fabrications sidérurgiques devra faire l'objet des études plus approfondies confiées aux commissions dont la Haute Autorité a décidé la constitution.

Titre II

Modernisation et baisse du prix de revient

La baisse du prix de revient est un objectif fondamental de la Communauté.

Devront y concourir:

- le jeu même du marché commun qui doit aboutir au développement progressif des meilleures productions se substituant à des productions moins économiques;
- l'action de la Haute Autorité et l'application des dispositions du Traité, en vue

de l'abaissement du coût des matières premières, du coût des transports, des charges de financement;

- l'effort des entreprises elles-mêmes en vue de la modernisation, de la normalisation, de la spécialisation, de l'établissement d'unités de production correspondant aux dimensions techniques optima.

— le jeu de la réadaptation qui, en mettant la main-d'œuvre à l'abri des conséquences sociales du progrès économique et, par conséquent, en éliminant ses appréhensions devant les progrès de la productivité, permet aux entreprises de s'orienter vers des fabrications pour lesquelles elles sont mieux placées.

1) *Caractéristiques des investissements connus de la Haute Autorité*

Une grande partie des accroissements de capacités attendus ne constituent pas en eux-mêmes l'objectif essentiel des dépenses d'investissement entreprises ou projetées, mais sont une conséquence de modernisations ou de renouvellements entraînant modernisation.

C'est donc l'accroissement de productivité et la baisse des prix de revient qui sont surtout visés par les efforts d'investissements actuels des sociétés, et cette tendance est assurément satisfaisante.

2) *Contribution à l'abaissement du prix de revient*

La politique de la Haute Autorité est de recommander et de favoriser toutes les actions visant à une diminution du prix de revient:

a) la Haute Autorité contribue à coordonner et à favoriser financièrement la recherche technique, en vue de l'application de procédés nouveaux

— permettant l'utilisation d'une gamme plus étendue de matières premières (par exemple bas fourneaux, procédés nouveaux de cokéfaction),

— améliorant la qualité des matières (par exemple préparation des charges, amélioration de la qualité du coke),

— simplifiant les circuits de fabrication (procédé de coulée continue),

— augmentant le rendement par une mécanisation plus poussée.

b) la Haute Autorité recommande instamment aux producteurs de rechercher une réduction sans cesse plus poussée du nombre des profils, des dimensions et des qualités, qui est beaucoup plus élevé dans la Communauté qu'aux États-Unis. La normalisation doit aboutir à une baisse du prix de revient chez le producteur aussi bien que des coûts d'utilisation chez le consommateur.

c) la Haute Autorité favorise la spécialisation entre les entreprises ou les installations; l'établissement du marché commun ouvre dans ce domaine essentiel des possibilités plus vastes. La Haute Autorité étudie, notamment à l'occasion des demandes d'autorisation pour concentrations ou accords de spécialisation, les économies qui peuvent être réalisées par la spécialisation, les méthodes par lesquelles elle peut être développée, les arrangements d'ordre commercial et financier qui peuvent la faciliter et sur lesquels son approbation sera sollicitée.

III.

CHARBON

L'économie charbonnière doit s'adapter à une situation toute nouvelle: alors que la politique du charbon était fondée sur le monopole que le charbon avait au XIX^e siècle dans le domaine de l'énergie, il doit aujourd'hui faire face à la concurrence croissante d'autres sources d'énergie, l'électricité hydraulique, le gaz naturel, les produits pétroliers, demain l'énergie nucléaire. Par ailleurs, le prix du charbon a augmenté dans la Communauté par rapport aux autres prix. La Communauté doit se convaincre de la nécessité de stopper autant que possible cette tendance à la hausse relative du prix du charbon dans l'intérêt même de l'avenir de l'industrie charbonnière, si l'on veut conserver au charbon sa place comme source économique d'énergie dans la Communauté.

De cette situation résulte une incertitude sur les besoins futurs en charbon, qui seront très largement fonction des possibilités dont on disposera pour réduire les prix de revient. Ces possibilités, en particulier celles qui résulteraient d'augmentation de rendement, sont assez limitées. La politique charbonnière comprend en particulier le développement de méthodes susceptibles de permettre au charbon de s'adapter aux conditions présentes de la concurrence.

Titre premier

Capacités de production et orientation des productions

1) Les prévisions

Dans les perspectives techniques actuelles, il n'y a pas lieu de s'attendre à ce que le coke soit remplacé sur une grande échelle dans la production sidérurgique. Tel est le point de départ qu'on peut adopter pour une évaluation des besoins en charbon et une détermination des qualités à développer.

Pour couvrir des besoins normaux de fonte en 1958 de 41 millions de tonnes et des besoins maxima de 45 millions de tonnes, l'accroissement des disponibilités en coke devrait être respectivement de 10/11 et 14/15 millions de tonnes par rapport à 1954: le rapport coke total / coke sidérurgique sur ces disponibilités supplémentaires a été choisi assez faible pour tenir compte des difficultés d'écoulement du petit coke en supposant un abaissement de la limite inférieure de calibre admise.

En conservant 10/7 à 10/8 pour le rapport enfournement / défournement, rapport susceptible de s'accroître par l'utilisation accrue des flambants, on arrive à un accroissement des besoins en charbons cokéfiabiles de l'ordre de 14 et 19 millions de tonnes respectivement.

Ces besoins supplémentaires de l'industrie sidérurgique peuvent soit s'ajouter aux besoins des autres industries, soit se trouver compensés par des diminutions de consommation du reste de l'économie. Cette évolution des besoins globaux de charbon dépendra en fin d'analyse du rythme d'expansion générale qui sera atteint, des prix de revient réalisés, des substitutions de sortes qui pourront être obtenues et des progrès techniques dans l'utilisation.

2) Les investissements connus de la Haute Autorité

La dernière enquête effectuée au début de 1955 permet de penser que les possibilités d'extraction des houillères de la Communauté en 1958 s'accroîtront de 20 millions de tonnes environ par rapport à la production de 1954, se décomposant ainsi:

Ruhr	11 à 13 millions de tonnes
Aix	1 million de tonnes
Lorraine	3 millions de tonnes
Sarre	1 à 2 millions de tonnes
Belgique	1 à 2 millions de tonnes

Dans ces conditions, l'extraction possible s'élèverait à 260 - 265 millions de tonnes, sous réserve des capacités existantes qui se trouveraient éliminées sous l'effet des conditions du marché.

De même que dans la production actuelle, plus de la moitié de l'accroissement de capacité porte sur des charbons cokéfiabiles.

3) Orientation des productions

Les prévisions sur le développement des besoins font apparaître l'intérêt des charbons susceptibles d'être cokéfiés.

En outre, il est indispensable de développer tous les moyens de rendre les différentes sortes de charbon davantage substituables entre elles, de manière à éviter la conjonction d'une pénurie sur les unes et d'une pléthore sur les autres. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible d'assurer un développement plus économique de la production charbonnière. Concourront à cet effet:

a) des recherches sur les possibilités d'utilisations nouvelles de certaines sortes, ou sur des installations chez les utilisateurs, susceptibles

de s'adapter à une plus grande variété de charbons;

b) les investissements pour rendre certaines sortes aptes à de nouvelles utilisations ou pour améliorer la qualité de certains produits;

c) en liaison avec ces développements techniques, une politique plus flexible des prix des différentes sortes pour contribuer à équilibrer les productions et les besoins.

Titre II

Prix de revient et valorisations

1) Rendement

Pour que le charbon assure son avenir comme source d'énergie économique dans la Communauté, l'objectif fondamental doit être celui de l'accroissement du rendement, auquel concourront

- les modernisations
- les concentrations techniques
- les méthodes d'organisation
- les techniques appropriées
- la substitution progressive des meilleurs productions aux producteurs moins économiques.

La Haute Autorité est prête à s'associer aux recherches expérimentales qui permettraient de déterminer les meilleures méthodes d'exploitation pour les différents types de gisements.

Elle préconise la concentration des installations du fond et du jour pour rendre l'exploitation du gisement aussi judicieuse et aussi économique que possible.

2) Valorisation

Deux considérations essentielles doivent être retenues:

a) l'amélioration de la valeur marchande des produits, aussi bien que l'utilisation dans des conditions économiques de produits difficilement vendables ou de faible valeur, ont des conséquences aussi avantageuses que la baisse même des prix de revient. La valorisation du charbon prend d'autant plus d'importance qu'en augmentant la recette des mines elle permet d'abaisser les prix des qualités qui sont concurrencées par l'importation ou par d'autres sources d'énergie.

b) La consommation directe de charbon tend à décroître, cependant que la consommation de gaz et d'électricité se développe de façon exponentielle: on estime que la consommation d'électricité doublera d'ici dix à douze ans, que celle de gaz s'élèvera d'approximativement 60 % dans la même période. L'avenir du charbon sera d'autant mieux assuré que le charbon sera livré sous forme de gaz ou d'électricité. Cet impératif rejoint le précédent, la production de gaz et d'électricité permettant une utilisation de produits invendables ou de faible valeur marchande.

C'est pourquoi la Haute Autorité insiste

- sur l'importance du triage et du lavage pour l'amélioration de la qualité des produits;
- sur le développement de centrales minières utilisant les bas-produits;
- sur les techniques de gazéification totale du charbon, permettant d'obtenir du gaz à partir de certaines qualités de faible valeur marchande;
- sur le développement de la chimie des hydrocarbures de synthèse qui permet un

emploi plus intensif du charbon comme matière première de la chimie.

3) Équilibre de l'exploitation charbonnière

Ces efforts d'accroissement du rendement et d'amélioration de la valorisation sont nécessaires pour permettre à l'industrie houillère de supporter les accroissements de charges tenant en particulier à l'approfondissement graduel de l'extraction et aux charges financières sur les investissements nouveaux, et d'assurer à la main-d'œuvre minière la rémunération exigée par ses conditions de travail.

Titre III

Cokéfaction et production de gaz

On a noté pour 1953 des besoins supplémentaires normaux de 10 à 11 et maxima de 14 à 15 millions de tonnes de coke.

Les investissements en cours ou à commencer en 1955 et après porteront les possibilités de production aux environs de 75 millions de tonnes en 1958, permettant ainsi de couvrir cette augmentation des besoins.

Le problème d'une réserve éventuelle de capacité dans les cokeries pourrait être posé:

Les cokeries sont le principal fournisseur de gaz, dont la consommation s'accroît rapidement. Pour éviter cependant que la production de coke doive être développée hors de proportion avec les besoins pour faire face au développement des besoins de gaz, il convient de tenir compte des possibilités suivantes:

1) la couverture des besoins de pointe pourrait être assurée par une utilisation complémentaire de gaz produit à partir du pétrole ou par un enrichissement du gaz à l'aide de méthane. Elle serait facilitée par l'emménagement sous pression de grandes quantités de gaz, ce qui résoudrait le problème de la distorsion conjoncturelle entre demande de coke et demande de gaz;

2) la gazéification totale des qualités inférieures de charbon contribue à la fois à la valorisation de ces produits et à la rupture de la solidarité entre le coke et le gaz.

Les cokeries absorbent encore pour leur propre chauffe une production qui va du tiers à la moitié du gaz produit. Tous les efforts doivent être faits pour réduire cette proportion en substituant, par exemple, du gaz pauvre au gaz de cokerie, de manière à dégager pour la vente une plus grande quantité de gaz disponible.

Titre IV

Construction de maisons ouvrières

La définition des objectifs généraux sert de cadre aux avis que la Haute Autorité est appelée à donner sur les investissements et aux aides financières qu'elle leur consent. C'est pourquoi, de tous les problèmes sociaux avec lesquels la Communauté est actuellement confrontée, c'est celui du logement des ouvriers qui se rattache directement aux objectifs généraux.

Dans une première phase de l'étude, la Haute Autorité s'est principalement penchée sur les problèmes des conditions de logement des mineurs.

Les logements situés près des mines sont souvent peu nombreux et de médiocre qualité, un grand nombre de mineurs ne pouvant y être logés avec leur famille, et certains d'entre eux ont été installés en baraquements dans des conditions d'hygiène qui affectent le moral et retentissent sur l'absentéisme et sur le rendement. Le logement trop éloigné des mines exige des travailleurs de longs déplacements, qui représentent dans certains cas une durée totale de cinq heures par jour; ces déplacements imposent aux ouvriers une fatigue supplémentaire et aux entreprises des dépenses directes considérables (jusqu'à un dollar par tonne de charbon dans certains bassins), qui seraient mieux employées à d'autres fins.

La médiocrité des conditions de logement entraîne de nombreux départs de main-d'œuvre, en particulier parmi les jeunes travailleurs, ce qui limite l'accroissement de la productivité et

empêche la formation d'une nouvelle génération de mineurs qualifiés en nombre suffisant pour compenser les pertes représentées par les ouvriers ayant normalement atteint l'âge de la retraite.

Les mines de charbon de la Communauté emploient actuellement près de 1.100.000 travailleurs, ~~dont plus de 650.000 mineurs de fond~~, alors que la sidérurgie occupe plus de 400.000 ouvriers et les mines de fer près de 50.000. C'est pour les mineurs de fond que le problème du logement se pose avec le plus d'acuité et agit le plus directement sur le développement de la production et de la productivité. Parmi eux, environ 10 % sont mal logés, et le remplacement de 60.000 logements s'impose. En outre, 40.000 maisons doivent être construites auprès des mines qui développeront leur production.

Ni la productivité, ni la production des charbonnages, quelle que soit l'ampleur des investissements en biens d'équipement, ne peuvent être poussées au maximum si la main-d'œuvre nécessaire n'est pas disponible à l'endroit et au moment voulu, et ne peut travailler dans des conditions satisfaisantes. Ces exigences posent un grave problème de logement, dont la solution est inséparable des investissements techniques proprement dits.

L'un des objectifs de la Communauté doit être de mener de front les investissements techniques — modernisation et équipement — et les constructions de maisons ouvrières qui y sont directement liées.

PUBLICATIONS
de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

ÉDITIONS DE L'ASSEMBLÉE COMMUNE

Périodiques

	<i>Prix</i>	
	F. B.	F. F.
Rapport sur l'application du Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier	20,—	140,—
Abonnement pour l'année 1954 (3 numéros)	45,—	320,—
Abonnement pour l'année 1955 (3 numéros)	45,—	320,—
Bulletin mensuel de Bibliographie	7,—	50,—
Abonnement pour l'année 1955 (12 numéros)	65,—	450,—
Informations bimensuelles sur la Communauté européenne du charbon et de l'acier et sur l'intégration européenne	15,—	100,—
Abonnement pour l'année 1955 (20 numéros)	225,—	1 580,—

*Nos de
référence*

Brochures

212	Débats de l'Assemblée Commune. Compte rendu in extenso de la Session d'ouverture du 10 au 13 septembre 1952 et de la Session du 10 au 13 janvier 1953 (N° 1)	65,—	450,—
1033	<i>Idem</i> : Session extraordinaire du 11 mars 1953 (N° 2)	9,—	65,—
1074	<i>Idem</i> : Session ordinaire du 12 mai 1953 (N° 3)	4,—	30,—
1134	<i>Idem</i> : Session ordinaire du 15 au 23 juin 1953 (N° 4)	70,—	490,—
1273	<i>Idem</i> : Session extraordinaire du 14 au 16 janvier 1954 (N° 5)	50,—	350,—
1450	<i>Idem</i> : Session ordinaire du 11 au 21 mai 1954 (N° 6)	120,—	840,—
1533	<i>Idem</i> : Session extraordinaire du 29 novembre au 2 décembre 1954 (N° 7)	60,—	420,—
1617	<i>Idem</i> : Session extraordinaire du 6 au 9 mai 1955 (N° 8)	22,—	150,—
1153	Premier Rapport annuel (septembre 1952 - septembre 1953) Réunion jointe des Membres de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe et des Membres de l'Assemblée Commune. Compte rendu in extenso (*)	43,—	300,—
1129	Séance du 22 juin 1953	30,—	200,—
1458	Séance du 20 mai 1954	22,—	150,—
1525	Règlement de l'Assemblée Commune	30,—	210,—

Les publications mentionnées ci-dessus sont imprimées dans les quatre langues officielles de la Communauté. Les publications marquées d'un astérisque (*) existent également en langue anglaise.

PUBLICATIONS

réalisées pour l'Assemblée Ad Hoc

1001	Compte rendu in extenso de la Séance d'ouverture du 15 septembre 1952, de la Séance du 7-10 janvier 1953, de la Séance du 6-10 mars 1953	120,—	840,—
15	Rapport de la Commission Constitutionnelle (20 déc. 1952)	60,—	420,—
1078	Projet de Traité portant Statut de la Communauté Européenne	30,—	210,—

Ces ouvrages sont imprimés en cinq langues (français, allemand, anglais, italien et néerlandais).

Les commandes doivent être adressées aux Bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal Officiel de la Communauté européenne*. Pour la Grande Bretagne et le Commonwealth britannique, les commandes sont reçues par «H. M. Stationery Office», Post and Trade Section, Cornwall House, Stamford Street, London S. E. 1.